

Préservation du cachet champêtre  
Amélioration de la qualité de vie des citoyens  
**Bien-être des familles**  
Développement résidentiel durable  
Développement des infrastructures  
Protection de la biodiversité et des espaces naturels

2013

# BULLETIN spécial

## NOS OUTILS D'URBANISME



### Une démarche rigoureuse pour une ville plus moderne

La Ville de Léry a suivi une démarche rigoureuse pour mettre en place un plan et des outils d'urbanisme adaptés à sa réalité et aux besoins de ses citoyens.

Des consultations publiques ont été effectuées en 2010 pour entendre le point de vue des citoyens et élaborer la vision d'aménagement à long terme du territoire. À cet effet, la Ville a :

- Octroyé un mandat externe de soutien en urbanisme;
- Mis en place une étude de caractérisation des milieux naturels de tout le territoire;
- Procédé à une consultation des propriétaires au sujet du boisé;
- Rencontré à plusieurs reprises des représentants de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) sur la protection du boisé;
- Mis sur pied un groupe de discussion composé de citoyens pour bonifier la vision d'aménagement;
- Organisé une séance d'information sur la vision d'aménagement du Plan d'urbanisme;
- Adopté les premiers projets de règlement;
- Adopté une résolution sur la protection du boisé;
- Effectué des demandes de financement officielles à la CMM et au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

### Les prochaines étapes

Au cours des prochains mois, les citoyens de Léry auront l'occasion de participer au débat portant sur la mise en œuvre d'actions complémentaires sur l'aménagement du territoire. Le processus de consultation peut se résumer de la façon suivante :

- Obtention de l'avis préliminaire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Roussillon;
- Tenue d'une consultation publique sur la réglementation;
- Adoption des règlements;
- Approbation par les personnes habilitées à voter;
- Obtention de l'avis de conformité de la MRC;
- Entrée en vigueur des règlements;
- Mise en œuvre du plan d'action.



### Mieux construire notre avenir

Depuis plusieurs années, la Ville de Léry travaille à mettre en œuvre un Plan d'urbanisme et des outils pour soutenir son développement, tout en préservant l'identité léryveraine.

Les Léryverains tiennent, à juste titre, aux paysages magnifiques des Îles de la Paix, aux rivages du lac Saint-Louis, à la préservation des espaces naturels et au cachet de leur ville.

En même temps, ils veulent que Léry continue de grandir et de se développer de façon harmonieuse en améliorant l'état des infrastructures existantes et en développant de nouvelles.

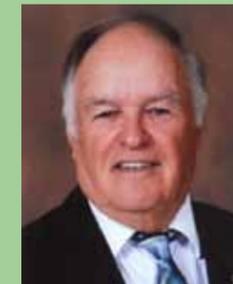
La Ville a déjà posé plusieurs gestes pour améliorer la qualité et le milieu de vie. Les Léryverains en voient déjà les effets positifs et d'autres gestes sont à venir pour :

- **La préservation du cachet champêtre** par la mise en valeur du lac Saint-Louis et la protection de la forêt urbaine;
- **L'amélioration de la qualité de vie des citoyens** avec, notamment, la mise en place d'un réseau de pistes cyclables et des réaménagements urbains;
- **Le bien-être des familles** avec la réfection et l'implantation d'espaces de jeux collectifs;
- **Le développement des infrastructures**, dont l'implantation de réseaux d'aqueduc et d'égoût supplémentaires avec protection incendie;
- **La protection de la biodiversité et des espaces naturels** d'intérêts faunique et floristique;
- **Le développement résidentiel durable** respectueux de l'identité léryveraine et de l'environnement.

Ce dépliant en dresse le portrait sommaire.

### Message du maire

Chères concitoyennes et Chers concitoyens,



*Au cours des dernières années, l'Administration municipale a travaillé pour se doter d'outils de planification et de réglementation adaptés à vos besoins et aux nouvelles réalités du développement des municipalités.*

*Une démarche rigoureuse, au cours de laquelle la population a été consultée en amont, nous a permis d'identifier de grands*

*objectifs rassembleurs. Nous voulons mieux encadrer le développement, offrir des infrastructures de qualité à nos familles, mettre en valeur le cachet de nos paysages, de nos parcs et de notre cadre bâti. Le tout dans une perspective de développement durable et de conservation des espaces verts.*

*À cet égard, la préservation du boisé de Châteauguay-Léry a fait couler beaucoup d'encre. Maintenant que la réglementation pour sa protection fait consensus au sein de la MRC, chacun constate notre volonté de le conserver. Il ne nous reste plus qu'à convaincre les paliers supérieurs de gouvernement de financer le projet, car la responsabilité de protéger notre patrimoine régional ne peut incomber aux seuls contribuables de Léry.*

*À l'heure des bilans, je suis très fier du travail accompli. Au cours des prochains mois, vous serez tous appelés à participer à des consultations qui mettront la touche finale à ce vaste chantier. Pour ma part, je tournerai la page de plus de vingt-trois ans d'implication à titre d' élu, mais serai à vos côtés pour contribuer à la poursuite des échanges constructifs entre la Ville et la population.*

*Je ne peux terminer sans remercier tous ceux et toutes celles qui ont participé à cette réflexion visant à doter notre municipalité de bases solides pour assurer son avenir.*

Bonne lecture!

**Yvon Mailhot**

Maire de la Ville de Léry

VILLE DE LÉRY

1, rue de l'Hôtel-de-Ville  
Ville de Léry (Québec) J6N 1E8  
Tél. : 450 692-6861  
Télec. : 450 692-6881  
Courriel : urbanisme@ville.lery.qc.ca

All information presented in this newsletter  
can be provided in English upon request.



# Des gestes concrets et des projets d'avenir



Sites fauniques et floristiques à préserver

## Pour nos familles

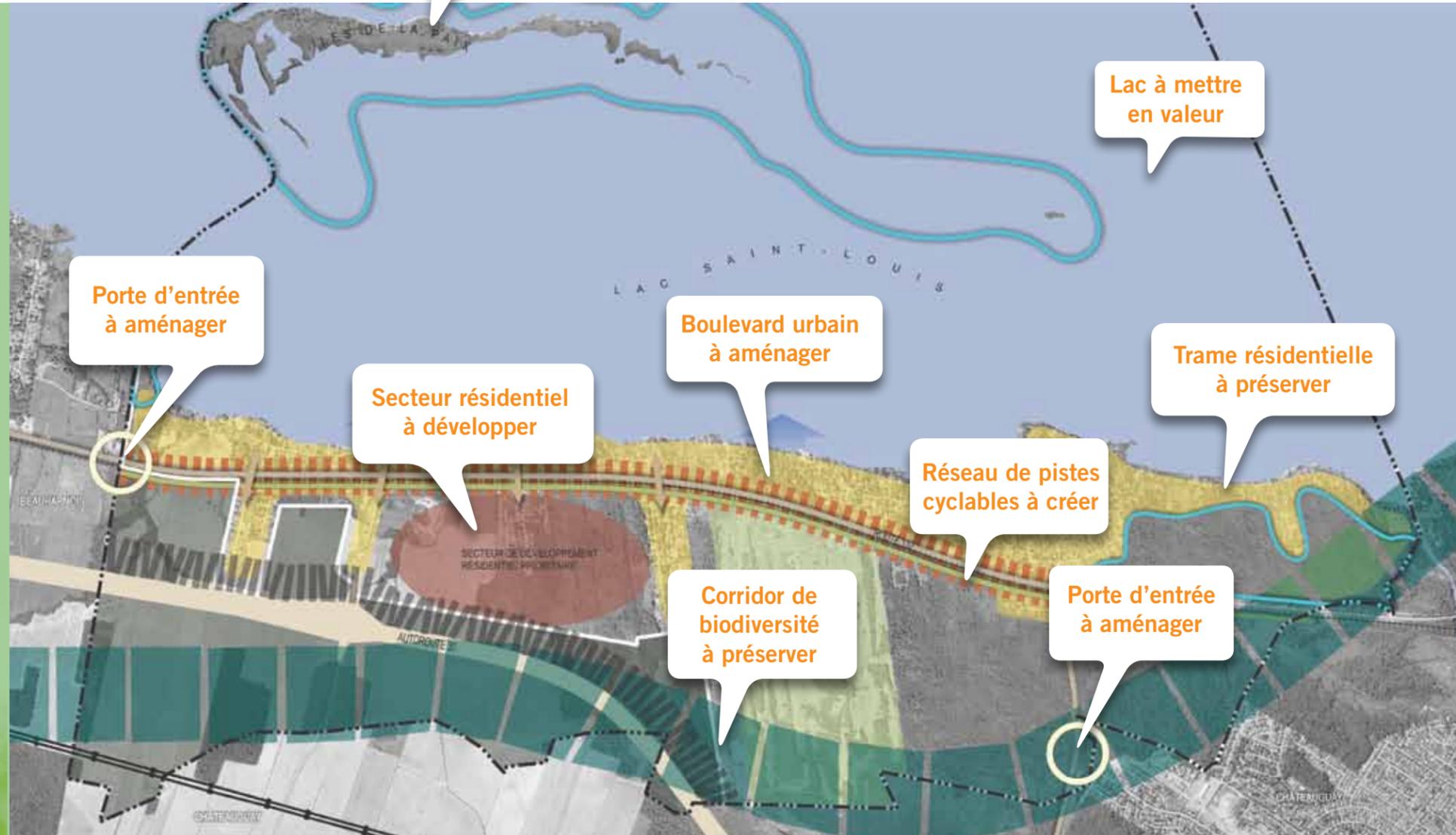
- Réfection du parc de l'hôtel de ville
- Implantation d'un terrain de soccer
- Réfection du terrain de baseball
- Implantation d'une nouvelle patinoire
- Planification d'un réseau de pistes cyclables

## Le lac Saint-Louis, un atout

- Mise en valeur des Îles de la Paix
- Amélioration de l'accessibilité visuelle et physique
- Mise en valeur du paysage

## Un cachet à préserver

- Préservation du caractère champêtre des aménagements
- Préservation de la forêt urbaine
- Protection et mise en valeur du patrimoine bâti



## Pour un développement harmonieux

- Règlement sur l'implantation et l'intégration architecturale
- Diversité résidentielle
- Meilleur encadrement des projets de développement
- Intégration respectueuse de l'environnement et du paysage

## Un boisé à préserver

- Protection des sites d'intérêts faunique et floristique
- Préservation et mise en valeur de la biodiversité
- Élaboration d'un plan de conservation
- Demande de financement gouvernemental
- Gel intérimaire du développement d'activités dans le boisé

## De nouvelles infrastructures efficaces

- Diminution significative des problèmes de contamination
- Mise en place de réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire aux normes avec protection incendie
- Poursuite de l'implantation des réseaux sur tout le territoire

### LÉGENDE

- |   |   |   |   |
|---|---|---|---|
|  | PRÉSERVER LA TRAME RÉSIDENTIELLE EXISTANTE                            |  | PROTÉGER LES SITES D'INTÉRÊTS FAUNIQUE ET FLORISTIQUE |
|  | AMÉLIORER LES LIENS PIÉTONNIERS ET CYCLABLES ENTRE LES MILIEUX DE VIE |  | METTRE EN VALEUR LE CORRIDOR DE BIODIVERSITÉ          |
|  | METTRE EN PLACE UN RÉSEAU CYCLABLE                                    |   |   |
|  | AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ VISUELLE ET PHYSIQUE DU LAC SAINT-LOUIS     |   |   |